

Lausanne : un arrêté sur les cinématographes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'écran illustré : hebdomadaire paraissant tous les jeudis à Lausanne et Genève**

Band (Jahr): **4 (1927)**

Heft [22]

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-729673>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

THÉÂTRE LUMEN

Cette semaine, la Direction du Théâtre Lumen présente, en exclusivité pour Lausanne, la remarquable artiste Pola Negri, dans sa plus récente création, *Hôtel Impérial*, merveilleux film artistique et dramatique à grand spectacle. Il est des grands films comme des autres œuvres d'art qui s'imposent d'elles-mêmes à l'admiration du public. C'est le cas pour *Hôtel Impérial*, dont la vision de ce beau drame n'intéresse pas simplement le spectateur, elle l'émeut profondément, et le grand talent de Pola Negri surpasse tout dans cette merveilleuse production. Il est vrai que la grande divette possède en Mrs James Hall et Georges Siegmund deux remarquables partenaires. Qu'est-ce donc que *Hôtel Impérial*? Mieux qu'un drame, une émouvante épopée qui se place à l'époque des guerres balkaniques modernes. *Hôtel Impérial* est accompagné d'une partition musicale spéciale que joue le remarquable orchestre du Théâtre Lumen, sous la direction de son chef, M. Ernest Wuilleumier. *Hôtel Impérial* est présenté tous les jours, en matinée à 3 h., en soirée à 8 h. 30 et le dimanche 4 décembre, en matinée à 2 h. 30 et 4 h. 30, sur l'écran du Théâtre Lumen. Malgré l'importance du spectacle, prix ordinaire des places. Rappelons enfin que *Hôtel Impérial* ne sera présenté que sept jours seulement à Lausanne.

ROYAL-BIOGRAPH

Au programme de cette semaine du Royal Biograph, deux œuvres sensationnelles: *Le Roi du lasso*, splendide film d'aventures dramatiques du Far-West, avec Ken Maynard, une nouvelle révélation d'audace et de courage et son prodigieux cheval Tarzan. Tout le charme pénétrant de l'Ouest, de l'aventure, de la prairie revit dans *Le Roi du lasso*. Citons encore *Les surprises du Métro!* une œuvre inoubliable de beauté, d'élégance, de belle ordonnance. Ce qui fait la belle couleur de ce film, c'est avant tout le parfait ensemble de toutes ses parties, l'ensemble descriptif de ses scènes, la profusion de détails techniques et vrais, puis le talent des artistes. Dorothy Mackaill, Jack Mulhall et André Marnay forment un ensemble excellent à tous les points de vue. *Les Surprises du Métro!* seront, pour tous ceux qui les verront, une source de plaisir rare et de souvenirs agréables. Nul doute qu'avec un pareil programme, la salle de la place Centrale ne refuse du monde tous les jours. Matinées à 3 h., soirées à 8 h. 30 et dimanche 4 décembre, matinée des 2 h. 30.

CINEMA PALACE. — *Napoléon*, ce chef-d'œuvre d'Abel Gance, a tenu l'écran durant quinze jours devant un public littéralement emballé. Dès le 2 décembre, seconde partie, soit fin de l'épopée napoléonienne: « Les amours de Napoléon », « La Campagne d'Italie », « Les Mendiants de la Gloire ».

Nul doute que cette deuxième partie ne fasse faire des salles comblées et vibrantes d'enthousiasme au Cinéma Palace, dont le grand orchestre continuera à ravir les spectateurs.

Dans son intérêt, le public est prié de retenir ses billets à l'avance. Prix spéciaux. Location: Téléphone 24.80, de 9 h. 30 à midi et de 13 h. 30 à 22 heures.

BOURG-INFORMATIONS

Dès aujourd'hui commence au cinéma du Bourg, de 5 h. 30 à 6 h. 30, une heure d'actualité, sorte de journal animé. Le prix unique est fixé à 55 centimes.

GRAND THEATRE. — Jeudi 1^{er} décembre, première représentation de: *Un rayon de soleil*, pièce très charmante, sentimentale et délicate par excellence, pouvant être vue par tout le monde.

Samedi 3 décembre, à 14 h. 30, troisième matinée classique, avec très brillante distribution. On donnera: *Le gendre de Monsieur Poirier*, de Emile Augier. — La location est ouverte comme d'habitude, avec les avantages coutumiers pour les étudiants.

MAISON DU PEUPLE. — Mercredi 7 décembre, à la Maison du Peuple, concert donné par l'Orchestre de Ribautpierre, avec le concours de Mme Ilona Durigo, cantatrice. — Location chez Fetsich.

ECOLE ARTISTIQUE DE MUSIQUE. — Une école artistique de musique vient d'être fondée à Lausanne, par Mme Marguerite Fischer et Mlle Marcelle Déria, les deux professeurs à l'Ecole de musique d'Yverdon depuis plusieurs années.

Un enseignement très consciencieux, artistique, moderne, avec auditions et examens, permet aux élèves de tous degrés de faire de réels progrès dans l'art du piano et du violon.

Une classe spéciale est réservée aux élèves désirant se vouer à la musique.

Les élèves sont donc dans les mains de professeurs supérieurs et excellents pédagogues, ayant des années d'expérience et de pratique dans l'art musical.

DISTINCTION. — M. Paulin Pouillot, le très sympathique président de la Chambre française de commerce, et agent général pour la Suisse du vermouth Cinzano, Grand-Chêne, à Lausanne, vient d'être promu, par Son Altesse le bey de Tunis, commandeur de l'Ordre du Nicham-Itikhhar. Nous le prions de recevoir nos plus vives félicitations.

CASINO MUNICIPAL. — Le Casino municipal de Montbenon, pendant la saison d'hiver dans laquelle nous venons d'entrer, sera le rendez-vous des membres amis et dévoués des

nombreuses sociétés locales qui y donneront leurs soirées annuelles, samedis après samedis.

Sauf le lundi, tous les autres soirs le dancing du Casino recevra les nombreux amateurs de danses, et son bar, ouvert tous les jours, sera l'endroit recherché des personnes en séjour dans notre ville. Tous les dimanches après-midi, thé dansant au son de l'orchestre du Casino, le meilleur de Lausanne.

Le Casino municipal, établissement de premier ordre, est un joli bout de promenade, où se donne rendez-vous le public sélect.

ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE. — Cet orchestre donnera lundi 5 décembre 1927, à 20 h. 30 très précises, au Grand Théâtre de Lausanne, son quatrième concert d'abonnement, série A, avec le concours de Mme Lotte Léonard, cantatrice, et sous la direction de M. Ernest Ansermet. Au programme des œuvres de Bach, Haydn, Hindemith. Ce sera une belle soirée, sans aucun doute. — Location chez Fetsich, et le soir à l'entrée.

Mme BERTHE DE VIGIER, l'inoubliable prêtresse de la Fête des Vignerons, Mme Simon-Kocher, soprano, M. F. Loeffel, basse, dont les succès furent retentissants à l'Exposition internationale de la musique de Francofort, chanteront les 10 et 11 décembre, à Vevey et Lausanne, aux concerts du Chœur vaudois des instituteurs et institutrices. Ce sont ces artistes mêmes que la Commission centrale a désignés comme solistes pour la Fête fédérale de chant à Lausanne.

Cette commission, d'autre part, a confié au chef du Chœur vaudois, M. H. Lang, la direction de la Messe, de Bruckner, qui sera chantée lors des festivités musicales de juillet 1926.

LE PETIT OPERA CLASSIQUE donnera un gala suivi d'un bal de têtes « Casanova », style vénitien, époque Louis XV au Lausanne-Palace-Hôtel, samedi 10 décembre.

Vente des billets auprès du concierge du Lausanne-Palace, et chez Perrin & C^{ie}, place Saint-François, 12.

La saison à Bel-Air

Elle a débuté le vendredi 28 octobre, sous d'heureux auspices, puisqu'aussi bien M. Wolff-Petitdémange nous présente une troupe dont les éléments principaux nous sont connus et offrent des garanties de talent et de métier indéniables.

Ce sont au premier plan M. Claude Marty, dont on sera curieux d'apprécier les efforts dans ses nouvelles fonctions, et M. Ruquet, baryton applaudi déjà lors des tournées de vieilles chansons françaises, et dont le talent souple va du plaisant au sévère avec facilité.

Du côté des dames, Mme Mary Petitdémange est assez connue, et il est superflu d'insister sur le beau métier dont elle est en possession et le goût qu'elle met à jouer et à chanter ses rôles. Par ailleurs, les Lausannois connaissent encore Yvonne Drawys, pour l'avoir entendue déjà et notamment dans son répertoire de chansons où elle excelle.

Voici, du reste, le programme de la troupe: Direction-administration: M. Wolff-Petitdémange. Onzième année.

MM. Claude Marty, régisseur général, metteur en scène; Marcel Finet, second régisseur; Marion, chef-accessoiriste; M^{me} Prévost, souffleur; M^{me} Hipp, préposée à la location; M. Victor Mouron, caissier; M. Ernest Porret, chef-machiniste.

Artistes: Mmes Mary Petitdémange; Foralys; Yvonne Drawys; Jane Boyer; Prélus; Lya May; Théa Régy; Ginette Lecourt; Germaine Pouillet; Henriette Bernard; Josette Rolly; Germaine Macari; MM. Claude Marty; René Ruquet; Lucien Préher; A. Delaval; Marcel Finet; H. Marion; Jean Moreau.

Chef d'orchestre: M. Noël Hemberg, du Casino de Nice.

Le répertoire: Reprises des grands succès des trois dernières années: *Pas-sur-la-Bouche* Quand on est trois — Troublez-moi — La Haut — Phi-Phi — Ta Bouche — La Dame en rose — J'te veux.

Nouveautés: *Un bon garçon* — Passionnement — Trois jeunes filles nues — Pouche — Ketty boxer — Les bleus de l'Amour — Loute — Mannequins — La Folle Nuit, et enfin: *Lulu*, première après Paris, de création toute récente au Théâtre Daunou.

La saison se terminera par la traditionnelle revue locale de fin d'année. Puis il y aura, comme de coutume, une petite saison de la troupe officielle du Grand Guénol, et enfin une série de représentations d'une revue de André Turcy, suivie d'une semaine de music-hall, avec Grock et les Fratellini.

Programme séduisant que nous souhaitons voir réalisé avec goût.

La Saison d'Hiver au Grand-Théâtre

Elle a débuté le jeudi 13 octobre par *Le docteur Miracle*, trois actes de Francis de Croisset et Robert de Flers.

Tel que le répertoire est constitué et pour autant que nous en connaissons l'ensemble, le choix de M. Edouard Vienne, directeur, nous paraît d'un éclectisme de bon aloi.

Il est, en effet, singulièrement malaisé cette année de choisir. La production est certes diverse et variée, mais la question commerciale joue les rôles de premiers plans et les privilèges acquis par les trusts théâtraux ne sont souvent cédés qu'au prix fort. Les embarras d'un directeur sont parfois Molièresques et si d'une part son désir ardent est de satisfaire le public, d'autre part, il se voit obligé de tourner autour d'un « pot » de fer qui ressemble étrangement à un coffre-fort.

Voici d'ailleurs quelques titres intéressants: Dans les créations: *La vie antérieure*, pièce inédite de P. Fournier et H. Turpin; *Feu d'artifice*, trois actes de Chiarelli, traduction de Victor André; *La gouvernante*, pièce de Fechner.

Dans les nouveautés: *Une faible femme*, trois actes de Deval; *La sonnette d'alarme*, trois actes de Maurice Hennequin et Romain Coolus; *La joie d'aimer*, quatre actes de Louis Verneuil; *Un rayon de soleil*, trois actes de José Germain et Paul Moncoussin; *La riposte*, trois actes de Nozière; *Le Docteur Miracle*; *Popol et Virginie*, comédie enfantine de Alfred Machar; *Chou-chou poids plume*, trois actes de Jacques Bouquet et Alex. Madis.

Maître Bolbec et son mari, trois actes de Louis Verneuil; *Le chemin des écoliers*, trois actes de André Birabeau; *My Love*, quatre actes de Tristan Bernard; *Le mariage de man*, de Louis Verneuil; *L'amant rêvé*, trois actes de Jacques Deval; enfin, *La prisonnière*, trois actes de Bourdet.

Dans les reprises: *Les Cinq Messieurs de Francofort*; *La dame de chez Maxim's*; *Monsieur chasseur*.

Dans les classiques: *L'ami Fritz*; *Le médecin malgré lui*; *Tartuffe*; *La mégère apprivoisée*; *Le verre d'eau*, de Scribe; *Le chapeau d'un horloger*, de M^{me} Girardin; *Le gendre de Monsieur Poirier*.

Dans le vaudeville: *On ne roule pas Antoinette*, de Hennequin et Weber; *Chéri de sa conciergerie*, de R. Praxy; *Le conciergerie revient de suite*; *Un chapeau de paille*, de Labiche.

La troupe: Voici quelques noms:

Direction: M. Edouard Vienne.

MM. Jacques Béranger, administrateur général; André Rochat, régisseur général, metteur en scène; Emile Reiff, deuxième régisseur; Domenjo, chef accessoiriste; Ed. Jacottet, souffleur; M^{me} Pasche, préposée à la location; MM. Adolphe Pasche, contrôleur; Léon Brunner, caissier; Henri Menoud, chef machiniste.

Parmi les artistes connus, citons: Mmes Lily Sand, Germaine Mattan, Gergette Copeze, Lily Clairval, et MM. Fernand Sablot, Antoine Rikal, Noël Darzal, Marcel Reties, Louis Dornel, Léon May, André Rochat, Emile Reiff.

Parmi les artistes nouveaux: Mmes Suzanne Golden, du Théâtre Antoine, Paris; Aimée Braine, de l'Alhambra d'Alger; Jeanne Tachat, du Théâtre de l'Avenue; Betty Allison, Genève; Suzanne Doray, Lausanne; L. Auberson, Genève; et MM. Lucien Laurensen, de la Comédie Mondaïne, et M. Noël Darzal, de Lausanne.

LAUSANNE BUFFET DE LA GARE C.F.F. ANDRÉ OYEX

Tous les samedis et dimanches: **Moules à la Marinère** et autres spécialités. Menus très soignés à des prix modérés

Une Arménienne appréciée par S. M. la Reine d'Angleterre

Mlle Hripsimé, fille de M. F. Gulbengian, a eu la bonne idée d'offrir à la Reine d'Angleterre une broderie arménienne, brodée par elle-même.

La lady de la Reine la complimenta par une lettre spéciale, en ajoutant: « J'ai l'ordre de la Reine de vous remercier infiniment pour la jolie petite nappe de table travaillée par vous et que vous avez si gracieusement offert à Sa Majesté. Pour dire la vérité, selon la loi, S. M. n'accepte pas de cadeaux de personnes qu'elle ne connaît pas, mais la Reine fait avec un réel plaisir une exception dans ce cas et apprécie

LAUSANNE

Un arrêté sur les cinémathogues

Nous avons l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 octobre 1927 concernant les cinémathogues et les dépôts de films. Nous en détachons quelques articles particulièrement intéressants pour nos lecteurs:

Art. 13. — La police des cinémathogues s'exerce sous la surveillance du Département de justice et police, par les municipalités.

Art. 14. — Sont interdits les spectacles contraires à la morale ou à l'ordre publics, et, notamment, ceux qui sont de nature à suggérer ou à provoquer des actes criminels ou délictueux.

Les dispositions de la loi pénale sont réservées.

Art. 15. — Le Département de justice et police et les municipalités sont compétents pour prononcer les interdictions prévues à l'article 14.

Les cas d'interdiction doivent être communiqués immédiatement aux municipalités au Département de justice et police, qui prend les mesures jugées utiles.

Il y a recours au Conseil d'Etat.

Art. 16. — Il est interdit d'admettre aux représentations cinématographiques des enfants âgés de moins de seize ans non accompagnés de leur père, mère ou tuteur.

Les communes peuvent prévoir, dans leur règlement de police, l'interdiction de certaines représentations cinématographiques, théâtrales et autres, aux enfants âgés de moins de 16 ans, même accompagnés de leurs parents ou tuteurs.

En cas d'infraction à ces interdictions, les enfants et les personnes qui les accompagnent sont considérés comme contrevenants au même titre que celui qui exploite l'établissement.

Sont exceptés des dispositions qui précèdent les représentations destinées spécialement à la jeunesse.

Art. 17. — Les représentations destinées spécialement à la jeunesse ne peuvent avoir lieu qu'avec l'approbation de la municipalité. Elles doivent avoir un caractère instructif et éducatif. Le programme en sera soumis suffisamment à l'avance à la municipalité. Cette autorité fixe les jours et heures de ces représentations.

Art. 18. — Le propriétaire ou gérant d'un cinématographe est tenu de soumettre à l'avance le programme de toute représentation à la municipalité pour approbation.

Art. 19. — Le Département de justice et police et la Municipalité peuvent exiger que les films leur soient soumis, par une représentation préalable, avant d'être annoncés publiquement.

Ces autorités ou leurs représentants ont en tout temps, même préventivement ou pendant les représentations, le droit d'interdire les spectacles qui contreviendraient à l'article 14.

Art. 20. — Les films doivent être soumis à l'autorité de police sous leur titre original. Lorsqu'un film est présenté au public sous un titre différent, le titre original doit, dans tous les cas être indiqué à l'autorité de police. Il en est de même lorsque le titre original est en langue étrangère et a été traduit.

L'arrêté règle ensuite les conditions exigées pour les appareils cinématographiques, et les cabines qui les renferment; la sécurité du public est complètement assurée. Il prévoit enfin des pénalités sévères pour les contraventions.

La publicité déloyale est aussi interdite; est considérée comme telle la publicité par affiche ou par annonce contenant des indications manifestement exagérées ou mensongères, quant à l'origine, à la nature, au contenu et à la valeur du film.

La taxe annuelle perçue par l'Etat pourra être de 50 fr. à 1500 fr. suivant l'importance de l'établissement, d'autre part les communes sont autorisées à percevoir encore une taxe. La patente pour les cinémathogues temporaires ou ambulants est de 15 fr. à 100 fr. Des amendes sont prévues en cas de contravention.

beaucoup la noble idée de Mlle Gulbengian dans ce geste. Elle l'apprécie surtout comme représentante du peuple arménien martyrisé. Quant à la broderie, elle est faite d'une façon admirable de finesse et de beauté, ce qui a excité la grande admiration de Sa Majesté!

Nous félicitons Mlle Gulbengian pour son joli cadeau qui représente une partie de l'Art arménien que chaque amateur peut trouver facilement pour un prix modeste chez nous: *Aux Fêtes d'Orient*, à Lausanne, que tous nos lecteurs et lectrices se feront un plaisir de visiter. Ils pourront ainsi, comme S. M. la Reine d'Angleterre, apprécier et admirer les merveilles de l'art arménien qui en est digne à tous égards.

Abonnez-vous à

L'Ecran Illustré!

Editeur resp. A. H. MARGOT, Lausanne.

AUX FEERIES D'ORIENT

1^{er} Etage. Tél: 97-2

Importation directe de véritables

Tapis, Broderies, Objets d'Art

BELLES OCCASIONS POUR LES

FÊTES DE NOËL

Vous ne regretterez jamais de nous avoir rendu visite